

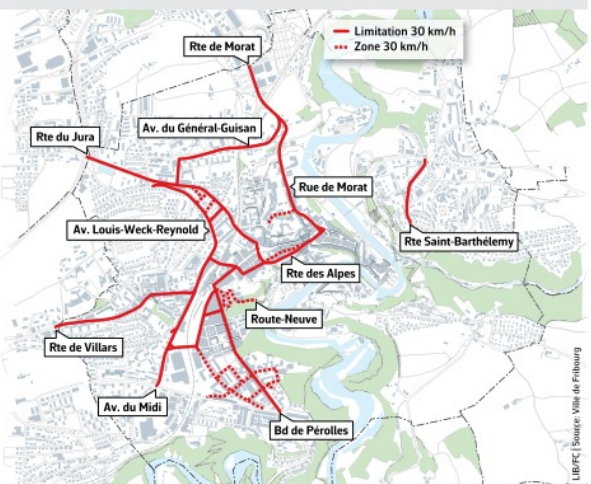
Fribourg veut aménager dix axes routiers existants sur lesquels la vitesse de circulation sera réduite

Des zones 30 mises à l'enquête



Les zones 30 km/h concernent par exemple une partie de la route des Arsenaux. Corinne Aeberhard

VITESSE RÉDUITE EN VILLE DE FRIBOURG



« LISE-MARIE PILLER

Circulation » Une grande étape a été franchie pour les zones 30 km/h en ville de Fribourg. L'aménagement de dix axes a été mis à l'enquête hier dans la *Feuille officielle* du canton. La réalisation est prévue en 2023. Ces changements pourront ainsi être intégrés dans les planifications d'horaire de l'agglomération de Fribourg et des Transports publics fribourgeois, selon un communiqué de la ville de Fribourg. La vitesse des transports publics, de 17 km/h en moyenne, ne devrait pas être touchée, d'autant plus que des mesures telles que des voies réservées au bus sont déployées, indiquent Pierre-Olivier Nobs, conseiller communal chargé de la mobilité, et Julien Thirion, chef de projet.

L'objectif est de créer des zones 30 sur 17 axes. Mais seules les dix zones mises à l'enquête nécessitent des aménage-

ments (rétrécissement de rue, surélèvement de carrefour, etc.). Le but? Lutter contre les nuisances, là où les valeurs limites de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit sont dépassées. «En général, cela équivaut à diminuer le bruit de trois décibels. C'est comme si le trafic baissait de 50%», indique Pierre-Olivier Nobs.

Stationnement supprimé Les aménagements mis à l'enquête concernent les rues du Botzet, Antoine-de-Saint-Exupéry, Petermann-Aymond-Faucigny, l'Impasse de la Butte, les routes Wilhelm-Kaiser et du Comptoir, les rues de l'Industrie et Jacques-Gachoud, la Route-Neuve et une partie de la route des Arsenaux.

Comme ces mesures s'appliqueront aux abords de complexes scolaires dans le quartier de Pérolles, des places de parc seront supprimées. Ces dernières sont principalement utilisées par les «parents-taxis» ou

par des automobilistes pouvant «prétérer la sécurité des élèves», selon le communiqué.



«C'est comme si le trafic baissait de 50%»

Pierre-Olivier Nobs

Des places pour vélos seront créées et l'espace gagné sur la chaussée pourra être transformé en prairie fleurie ou en nouvel itinéraire piétonnier.

Et s'il n'est plus possible de contester ces limitations de vitesse, les citoyens peuvent s'opposer aux aménagements. «Je m'attends à très peu d'oppositions. De manière générale, l'abaissement des vitesses et la sécurisation du chemin de l'école sont plébiscités par les citoyens», assure Pierre-Olivier Nobs. Julien Thirion ajoute que des associations de quartier et les complexes scolaires concernés ont été impliqués dans les discussions.

D'autres mesures prévues Pierre-Olivier Nobs a-t-il pensé à ceux qui ont besoin de leur véhicule pour se rendre en ville? Ceux-ci risquent de ne pas être très satisfaits. Le président de la section fribourgeoise du Touring Club Suisse, Eric Collomb, estimait d'ailleurs dans nos colonnes, en 2020, que la ville de Fribourg cherchait à exclure les automobilistes. «Nous pouvons comprendre ces craintes mais elles n'ont pas lieu d'être. En

journée, les véhicules roulent déjà à moins de 30 km/h et ces zones n'empêcheront pas les gens d'accéder à leur enseigne favorite. C'est surtout la nuit que la situation va changer, mais à ce moment-là, les commerces sont fermés.

Les gens qui habitent en périphérie et qui ont la chance d'avoir une villa et un jardin doivent comprendre que les habitants de la ville de Fribourg ont également besoin d'une bonne qualité de vie. Il est important de se comprendre mutuellement et d'éviter d'ouvrir un combat ville-campagne. Et en roulant à 30 km/h, il est démontré que la fluidité du trafic est améliorée.» Julien Thirion rappelle qu'il s'agit aussi de respecter l'ordonnance fédérale.

A noter que les zones 30 km/h ne sont pas les seules mesures prévues pour atteindre l'objectif fixé par les autorités communales, soit faire passer 75% du territoire de Fribourg en «zone apaisée». Un terme englo-

bant aussi les zones limitées à 30 km/h (ce qui ne nécessite aucun aménagement hormis le changement de l'enseigne de limitation de vitesse) prévues sur 26 axes souvent majeurs, les zones piétonnes et de rencontre. A terme, deux cents panneaux de limitation de vitesse seront posés, tandis que les diverses mesures coûteront environ 1 million de francs. Un montant sur lequel le Conseil général se prononcera lors de la séance du budget en décembre.

Rappelons que l'idée des zones 30 km/h a été lancée en 2018. «Nous avions posé du bitume phonoabsorbant sur 12 km, pour six millions de francs. Malheureusement il y avait encore un dépassement des valeurs limites du bruit», se souvient Pierre-Olivier Nobs. Le Tribunal cantonal avait par la suite déclaré irrecevable l'unique recours déposé contre la décision de l'Etat de Fribourg concernant ces mesures d'abaissement de vitesse. »

Medistri investit à Domdidier

Economie » L'entreprise spécialisée dans la stérilisation de matériel médical agrandit son site de production.

Medistri SA poursuit son développement dans la Broye. L'entreprise spécialisée dans la stérilisation de matériel médical planifie une importante extension de son site de production à Domdidier. Le projet, mis à l'enquête dans la *Feuille officielle* d'hier, comprend un bâtiment de production ainsi qu'une halle de stockage d'une capacité de 2000 palettes.

Le lancement des travaux est prévu au printemps 2023, sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations, pour une mise en service au début de 2024. L'investissement se montera à envi-

ron 8 millions de francs. «Avec l'augmentation globale de la recherche et du développement dans le secteur de la santé, nous avons constaté une grande augmentation de la demande pour notre infrastructure. Si nous ne développons pas nos capacités, le marché risque de partir ailleurs», expose Shoko Nilforoushan, directrice générale de Medistri.

Le site de Domdidier est actuellement équipé de quatre lignes de stérilisation industrielle. Deux lignes supplémentaires seront ajoutées en 2023-2024, ce qui permettra de faire passer la capacité de stérilisation de 73 000 à 110 000 palettes par année. L'agrandissement permettra à plus long terme d'ajouter encore quatre lignes supplémentaires.

Cette extension devrait s'accompagner de la création de dix à quinze emplois supplémentaires. L'entreprise compte aujourd'hui environ 70 collaborateurs, un effectif qui a fortement augmenté ces dernières années. «Le recrutement débutera au premier trimestre 2023», indique Shoko Nilforoushan.

Implantée depuis 2006 à Domdidier, Medistri avait déjà procédé à une importante extension de son site en 2019. Cet agrandissement, fruit d'un investissement de 8 millions de francs, avait permis de doubler les capacités de l'usine. «Avec cette nouvelle extension, tout notre terrain sera construit», indique Shoko Nilforoushan. »

THIBAUD GUISSAN

Le vote aura bien lieu ce dimanche

EMS gruériens » La population gruérienne votera bien demain sur les crédits pour la transformation des homes du district. Saisi d'un recours demandant le report du vote (LL de mercredi), le Tribunal cantonal (TC) l'a jugé irrecevable. La recourante, avocate de formation, reprochait à la commune de Bull et au Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG) de ne pas avoir fourni d'informations indépendantes ni de contre-arguments avec le matériel de vote. Hier, le TC a qualifié d'irrecevable le recours pour cause de tardiveté. En effet, le matériel de vote a été transmis au plus tard le 3 septembre et la citoyenne aurait dû déposer son recours dans un délai de cinq jours après réception.

Bien qu'il n'en soit pas obligé, le TC s'est aussi prononcé sur le fond. Selon les juges, même si le contenu informatif de la documentation est «sommatoire», celle-ci «peut être qualifiée de suffisante, d'autant que les sites internet du RSSG et de plusieurs communes apportent des informations complémentaires détaillées consultables en tout temps». Et de relever la tenue de diverses séances d'information, présentations de projets et articles de presse. Le TC indique qu'il aurait rejeté le recours.

Contactée, la recourante prend acte de l'argument de la recevabilité mais ne partage pas entièrement l'avis du tribunal sur le fond. «L'objectif est toutefois atteint: le recours a permis d'attirer l'attention

sur le manque d'informations liées à la votation et sur le caractère inadéquat du dépliant. J'espère que cela permettra aux communes d'être plus attentives la prochaine fois.» Elle ne devrait pas recourir au Tribunal fédéral.

Le président du RSSG, le préfet de la Gruyère Vincent Bosson est satisfait de l'issue de l'affaire. «Sur la forme, je constate que le RSSG a fait tout juste. Sur le fond aussi, le TC valide l'intégralité du processus démocratique.» Et de rappeler que l'autorité organisatrice d'un scrutin est légitimée à défendre son point de vue. «D'autant plus qu'il n'y a aucune contestation organisée. Ni même de la part de la recourante.»

CLAIRE PASQUIER